

EAU ET ASSAINISSEMENT : Quoi de neuf ?

Le Grésivaudan a fait le choix d'anticiper le calendrier de la loi NOTRe en prenant le relais des communes pour la compétence eau et assainissement dès le 1^{er} janvier 2018. Comment cela va-t-il se traduire sur le quotidien des usagers ?

Pour les 46 communes du territoire :

- Les travaux d'investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront réalisés par les services de la communauté de communes.
- La tarification de l'eau et l'assainissement convergera progressivement pour atteindre un prix harmonisé à l'horizon 2021.
- Le Grésivaudan assurera le conseil et l'accompagnement des particuliers dans la mise en place et le contrôle de leur installation d'assainissement non collectif par le biais de prestataires
- Pour les constructions neuves, la communauté de communes assurera le suivi des prescriptions des permis de construire et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement.

Pinsot

Pour notre commune, les interlocuteurs ne changent pas, même si Le Grésivaudan supervise ce service à la population.

Pour l'eau comme pour l'assainissement, contactez la mairie : 04 76 97 53 67

NOUVEAU A noter : la facturation de votre consommation d'eau sera dorénavant assurée par le service des eaux du Grésivaudan (04 76 99 70 00). + d'infos sur www.le-gresivaudan.fr/eaux